

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Note de service**

**Destinataire(s) :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et  
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

**Expéditeur :** George Zegarac  
Sous-ministre

**Date :** Le 8 août 2013

**Objet :** Prochaines étapes de la mise en œuvre du cadre des relations de  
travail 2012-2014

---

Le gouvernement est déterminé à entamer la nouvelle année scolaire du bon pied, dans l'intérêt de tous les élèves et de tout le personnel. Il collaborera en particulier avec les conseils scolaires pour achever la mise en œuvre du cadre des relations de travail 2012-2014 et pour commencer l'année scolaire 2013-2014 avec le processus de relations de travail actuel réglé d'ici au 29 août 2013.

En mettant ces moments difficiles derrière nous, nous pourrons aller de l'avant et concevoir le cadre législatif et réglementaire approprié pour les négociations provinciales qui, s'il est approuvé par l'Assemblée législative, entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Nous comptons sur votre aide pour mettre au point les protocoles d'entente et les conventions collectives restants. Nous vous avons accordé le financement mentionné plus bas à cette fin. J'aimerais remercier les conseils qui ont déjà communiqué l'attestation de l'annexion des protocoles d'entente.

**Clarification du processus**

Plusieurs conseils scolaires ont demandé des explications concernant l'annexion des récents protocoles d'entente à leurs conventions collectives. À titre de précision, les dispositions des protocoles d'entente signés entre le gouvernement et les fédérations et autres syndicats depuis le 23 janvier 2013 doivent être annexées aux conventions collectives locales existantes et en faire ainsi partie intégrante. Comme nous le faisons remarquer ci-dessous, la majeure partie du financement est accordée à condition que ces protocoles d'entente soient annexés.

## **Soutien en matière de financement**

Dans le cadre de son engagement, le Ministère a mis sur pied le Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre (Groupe de travail CMO), qui représente un effort conjoint du Ministère et des conseils scolaires pour cerner et valider les préoccupations des conseils scolaires concernant les coûts supplémentaires liés aux protocoles d'entente. Une note de service datée du 8 juillet 2013 du sous-ministre adjoint, Gabriel Sékaly, au Groupe de travail CMO, dont nous annexons une copie en tant qu'annexe A, expliquait le soutien annoncé jusqu'à présent par le Ministère. Le financement accordé jusqu'à présent s'élève à environ 160 millions de dollars. D'autres travaux sont prévus pour déterminer un soutien supplémentaire.

Il faut noter qu'une grande partie du soutien sera accordé à condition que les conseils scolaires annexent les dispositions de tous les protocoles d'entente signés entre le gouvernement et les fédérations et syndicats depuis le 23 janvier 2013 aux conventions collectives locales et soumettent une attestation à cet effet, comme mentionné ci-dessous. Le Ministère fournira à chaque conseil scolaire des prévisions détaillées de son allocation provenant de ces soutiens existants et conditionnels, et ce, dans un avenir proche.

Par ailleurs, le financement supplémentaire précisé ci-dessous sera de la même manière accordé aux conseils qui ont annexé ces protocoles d'entente aux conventions collectives locales.

Comme la note de service du 8 juillet le mentionnait aussi, le Ministère est prêt à octroyer jusqu'à 30 millions de dollars en 2013-2014 pour couvrir tous les coûts supplémentaires liés aux paiements versés au personnel admissible qui utilise moins de 6 jours de congé de maladie. Comme indiqué dans la note de service, ces chiffres seraient confrontés à l'expérience réelle, en particulier si le nombre moyen de jours de maladie utilisés diminue et aboutit à des économies.

Le Ministère est aussi prêt à envisager d'accorder un soutien supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du congé de maternité, de 6 à 8 semaines, une fois que d'autres données sur les coûts supplémentaires prévus, fondés sur des données historiques sur les congés de maternité, seront fournies par les conseils et analysées.

Grâce au Groupe de travail CMO, le Ministère a identifié d'autres domaines de soutien éventuels. Reportez-vous à la note de service ci-jointe de Gabriel Sékaly, datée du 8 juillet. Cependant, il faudra de plus amples renseignements par le biais du processus CMO pour savoir s'ils sont nécessaires et justifiables.

## **Attestation**

Pour toutes les conventions collectives signées entre un conseil scolaire et un agent de négociation, les conseils scolaires doivent transmettre à Rita Waller, d'ici au 29 août 2013, par l'entremise de la directrice ou du directeur de l'éducation, la déclaration d'attestation ci-jointe (annexe B) dûment signée, de même que la ou les résolutions du conseil concernant l'annexion des protocoles d'entente.

Nous demandons aussi à tous les conseils de nous envoyer une copie de chaque convention collective locale (y compris les protocoles d'entente annexés), d'ici au 30 septembre 2013.

Tous les protocoles d'entente signés avec les fédérations d'enseignantes et enseignants et les syndicats sont affichés à l'adresse suivante :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/studentFirst.html>.

### **Règlement concernant les congés de maladie**

La date d'expiration des dispositions des conventions collectives et la mise en œuvre du gel prévu par la loi ont soulevé des questions. Comme vous le savez, le Règl. de l'Ont. 1/13 – *Crédits de congés de maladie et compensation des crédits de congés de maladie* a supprimé l'indemnisation des crédits de congés de maladie et établi de nouveaux droits aux congés de maladie. Ce règlement a été révisé pour inclure de nouvelles dispositions précisées dans les protocoles d'entente conclus avec les fédérations et autres syndicats.

La période de gel prévu par la loi commence à la date d'expiration d'une convention collective. Les conditions sont maintenues telles qu'elles existaient avant l'expiration, et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle convention collective soit conclue ou jusqu'à ce que la situation aboutisse à une impasse et qu'un rapport « recommandant de ne pas instituer de commission de conciliation » soit établi.

Pour bien clarifier les choses, la ministre a l'intention de demander une modification du Règlement pour prévoir qu'il expire i) le 31 août 2014, ii) le jour où une nouvelle convention collective est conclue ou iii) le jour où un rapport « recommandant de ne pas instituer de commission de conciliation » est établi, selon ce qui survient en dernier. Il convient de souligner que les modifications en question n'ont pas encore été apportées. Ces renseignements sont fournis en l'absence de telles modifications.

### **Pratiques d'embauche et évaluation diagnostique**

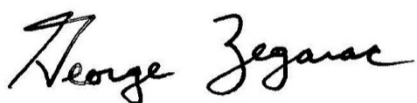
Le gouvernement et le secteur de l'éducation reconnaissent les rôles clés que jouent les enseignantes et enseignants pour améliorer le rendement des élèves, réduire les écarts et renforcer la confiance du public dans le système d'éducation public. Pour réussir, il est crucial de renforcer la capacité des enseignantes et enseignants et de clarifier les attentes relatives à leur rôle.

Le gouvernement est résolu à évaluer l'impact du Règl. de l'Ont. 274/12 – *Pratiques d'embauche*, et de la note Politique/Programmes n° 155 – *L'évaluation diagnostique en appui à l'apprentissage des élèves*, au cours des prochains mois. Des responsables du Ministère communiqueront avec les conseils scolaires et les fédérations pour discuter de ces questions dans les prochaines semaines.

### **Téléconférence avec la ministre et le sous-ministre**

Les présidentes et présidents des conseils scolaires et les directrices et directeurs de l'éducation sont invités à participer à une téléconférence avec la ministre et le sous-ministre, le 14 août 2013, pour discuter des progrès réalisés dans le cadre des négociations locales et de la situation de l'annexion des protocoles d'entente de 2013. Nous souhaiterions profiter de cette occasion pour clarifier les prochaines étapes, afin que nous puissions atteindre nos objectifs communs en allant de l'avant; de plus amples détails pratiques concernant la téléconférence seront communiqués prochainement.

Les conseils scolaires seront des partenaires clés pour bâtir un avenir meilleur pour les élèves de l'Ontario, et nous continuerons de collaborer avec vous sur cette voie. Votre engagement et votre dévouement permettent à notre province de continuer de proposer l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde.



George Zegarac

p. j.

Annexe A – Note de service du 8 juillet 2013 au Groupe de travail CMO

Annexe B – Déclaration d'attestation

c. c.

Présidentes et présidents des conseils scolaires

Présidentes et présidents des associations de conseillères et conseillers scolaires

Directrices et directeurs généraux des associations de conseillères et conseillers scolaires

Directeur général, CODE

T. Hadwen, sous-ministre adjoint

B. Pervin, sous-ministre adjoint

G. Sékaly, sous-ministre adjoint